

Management des organisations spécialité Management opérationnel des collectivités publiques

RNCP5462 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	310
Code(s) ROME	M1501, K1401, K1404, M1605, K1802
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université Savoie Mont Blanc - Chambéry

<http://www.univ-savoie.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire de ce diplôme peut exercer les activités (ou fonctions) suivantes :

Les titulaires de ce diplôme sont des professionnels qui peuvent être chargés de gérer administrativement et financièrement un service ou un établissement, organiser et superviser les missions, encadrer une équipe et réaliser des actions de communication orale/écrite.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Dans le cadre de la gestion administrative et financière d'un service, le titulaire du diplôme est capable de : rechercher, prendre connaissance des textes et les appliquer,

lire et exploiter des documents de synthèse,

instruire les dossiers et définir les programmes et les moyens budgétaires nécessaires,

établir des bilans, préparer des tableaux de bord,

contrôler tout ou partie de la gestion financière des fonds publics,

préparer et suivre l'exécution du budget,

utiliser des logiciels de bureautique et des logiciels comptables,

analyser les besoins,

contrôler les recettes et les dépenses,

mettre en œuvre des outils de gestion (gestion budgétaire, procédures d'appel d'offre, développement local, gestion du personnel, etc....) propres aux collectivités territoriales,

conseiller les administrateurs locaux dans leur gestion financière,

juger les résultats et la conformité de l'exécution,

analyser une situation, cerner un problème, définir des objectifs, imaginer des solutions,

mettre en œuvre un plan d'action, contrôler et évaluer l'action des services.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Ces emplois/métiers peuvent s'exercer au sein des filières administratives des 3 Fonctions Publiques : Fonction

Publique Territoriale essentiellement, Fonction Publique D'état et Fonction Publique Hospitalière.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Responsable comptable
- Assistant ressources humaines
- Attaché de direction
- Secrétaire de mairie
- Chargé des achats et des marchés publics
- Chargé de mission
- Collaborateur de gestion
- Responsable de la gestion administrative et budgétaire
- Conseiller en développement économique local
- Coordinateur dans le domaine de l'action sociale ou de l'action culturelle
- Responsable de la mise en œuvre des politiques des pouvoirs publics

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 625 €
Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs · tension 1/5 (Très faible) L4X80 — Techniciens des services administratifs · tension 4/5 (Élevée) L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) · tension 3/5 (Modérée) L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	40 039
Jugés difficiles à recruter	26 %
Emplois saisonniers	10 %
Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs L4X80 — Techniciens des services administratifs L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

Recrutement par l'entreprise

COMPOSITION DU JURY — VAE

Procédure prévue par la loi n° 2002 - 73 du 17/01/2002 et par le décret n°2002-590 du 26/04/02.

Enseignants chercheurs et professionnels.

Deux jurys VAE sont organisés chaque année pour les candidats (décembre et juin)

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.univ-savoie.fr>

<http://www.iut-acy.univ-savoie.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/5462/>